



Le Président

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SG	Greffé	RHF	Sec P
Date arrivée : 18 JUIL. 2023					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Chargé COM	Chargé mission	Sec PS

Monsieur Bernard LEJEUNE
Président
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
124-126 Bd Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON Cedex 03

Grenoble, le 13 juillet 2023

COURRIER RECOMMANDE AVEC A.R.

Objet : Eléments de réponse aux observations définitives

Monsieur le Président,

Suite à la réception de votre rapport d'observations définitives en date du 16 juin dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une note détaillant l'ensemble des éléments de réponse de la Chambre de Commerce et d'industrie de Grenoble.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Pierre STREIFF
Président



CCI GRENOBLE

**NOTE PORTANT REPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

La Chambre de Commerce et d'industrie de Grenoble a été destinataire le 16 juin 2023 d'un rapport d'observations définitives suite au contrôle dont elle a fait l'objet depuis juin 2022 par les services de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016- 2021 et souhaite apporter quelques précisions relatives aux éléments soulevés.

En préambule, comme le souligne la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport, la Chambre de Commerce et d'industrie de Grenoble est la deuxième Chambre territoriale de la Région par son chiffre d'affaires.

Elle souhaite rappeler le contexte particulièrement contraint dans lequel elle doit exercer ses missions suite aux mesures successives de diminution de la ressource fiscale (de 11.3 M€ en 2015 à 5.1 M€ en 2022) impliquant une profonde transformation du modèle, des diminutions d'effectifs et donc des pertes de compétences spécifiques.

Par ailleurs, il apparaît important de souligner que la période sous revue couvre une période de régionalisation Auvergne Rhône Alpes depuis fin 2018, entraînant son lot de mutations et d'ajustements, induisant des périodes de réorganisation et de régionalisation notamment sur l'ensemble des fonctions support.

Durant cette période, outre la crise Covid ayant impacté toutes les CCIT (et Grenoble l'a fortement été au regard de ses multiples activités en lien avec la réception de publics), la réforme du réseau et de la formation professionnelle, la CCI de Grenoble a connu de forts bouleversements : filialisation de GEM (2016), départ en retraite du DG (2020), vente du siège, acquisition d'un nouveau bâtiment et déménagement des équipes (2021).

Cependant, comme le rapport d'observations provisoires l'indique « *dans ce contexte, ...la situation financière de la CCIT est saine* ».

I – REPONSES AUX REMARQUES

2)- FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE

2.2.5 - Parité

Dans le corps électoral, on constate qu'il y a moins de femmes que d'hommes. Ces dernières, quand elles acceptent de s'engager, sont peu disponibles car souvent à la tête de TPE, nécessitant un fort investissement de leur part. Plusieurs femmes ont été sollicitées pour assurer la présidence des 3 commissions réglementées, toutes ont refusé.

3)- ACTIONS MENEES PAR LA CCI DE GRENOBLE ET PILOTAGE

3.1.1 - Aérodrome du Versoud : absence de documents de réflexion stratégique

Des contraintes environnementales fortes limitent les ambitions que la CCI pourrait avoir en termes de développement de cet outil.

Toutefois, une réflexion s'imposant, en 2022, un groupe de travail a été constitué, composé d'élus et de collaborateurs, afin d'envisager le devenir de l'aérodrome.

Des échanges ont par ailleurs été organisés avec le maire de la commune du Versoud sur laquelle est implantée l'aérodrome.

Une étude a été confiée à un cabinet spécialisé afin de définir le potentiel du site en termes de requalification et de développement.

Plusieurs scénarii ont été proposés.

Le sujet sera présenté en 2023 au Bureau puis à l'ensemble des élus lors d'une AG afin que ces derniers choisissent le scénario à retenir et que les actions soient engagées.

3.1.2- Centre de Congrès du WTC : Recherche de voies d'un redressement

Outre l'organisation d'évènements internes (Innotrophées, Forum Osez l'entreprise...) valorisant la CCI et permettant de générer du chiffre d'affaires, le Centre de Congrès du WTC est aussi un outil important d'attractivité du territoire car il accueille des évènements locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. Il est un vrai levier économique pour tout l'écosystème lié à l'évènementiel (traiteurs, régisseurs...).

Compte tenu de décisions des collectivités d'augmenter l'offre sur le territoire, la concurrence en termes de gestion d'espaces de tourisme d'affaires est importante (Alpexpo, Alpes Congrès, Maison Minatec, Palais des Sports, Musée de Grenoble, MC2, l'Orangerie...).

Afin de rendre plus performant et rentable l'établissement, plusieurs démarches conjointes ont été engagées :

- une étude de marché pour identifier les concurrents, leurs atouts et faiblesses, afin de s'inscrire en complémentarité avec leur offre
- le renforcement de la partie commerciale pour accroître le chiffre d'affaires
- la création en 2022 de Pro'loG, espace haut de gamme, positionné comme LE lieu de réunion des décideurs sur le territoire
- une communication plus agressive
- la poursuite d'un partenariat avec Minatec pour accueillir conjointement des évènements scientifiques que le Centre de Congrès ne peut accueillir seul

En 2022, le Centre de congrès a enregistré 1.3 M€ de produits d'exploitation engendrant ainsi un résultat positif.

3.2.1 - Présences : Interroger le modèle économique

Si Présences profite de sa bonne audience pour relayer quelques actions phares de la CCI (6 pages dédiées en fin de magazine), il est avant tout un outil de promotion et de valorisation des territoires et des entreprises.

Ainsi, le magazine présente les réussites des entreprises, leurs projets, leurs produits et services, leurs savoir-faire. Il met également en avant les décideurs.

Présences est attendu par les entreprises, perçu comme une véritable mine d'informations, permettant d'identifier des clients, des fournisseurs, et donc de déclencher du business.

Plusieurs aléas ont impacté le chiffre d'affaires : la crise Covid, l'augmentation du coût du papier, un contexte général de baisse du print en France, une carence de la force commerciale...

Une réflexion est en cours pour repenser le modèle (baisse des charges et augmentation du chiffre d'affaires). Plusieurs pistes sont envisagées et seront présentées aux élus au dernier trimestre 2023.

L'une d'elles consistent à développer la partie événementielle. Outre la traditionnelle Nuit de l'Economie qui a lieu chaque année en décembre, un salon « sécurité et cyber-sécurité » a été créé en 2022 et un salon sur l'immobilier d'entreprises a été organisé en 2023, il sera reconduit en 2024.

3.2.2 – L'accompagnement des entreprises

La crise Covid a fortement freiné la mutation que la Chambre avait commencé à opérer pour devenir une entreprise de services.

En effet, l'ensemble des équipes ont dû se redéployer sur des missions de cellule d'écoute, d'information et de soutien aux entreprises en difficulté, renforçant son rôle de relais de l'Etat.

La CCI de Grenoble a toutefois très rapidement mis en place une offre de formation digitalisée afin de maintenir le service aux entreprises.

En parallèle, et en lien avec la CCI de Région et CCI France, depuis 2021, les CCIT ont travaillé sur une offre de services commune : Soluccio.

La CCI a largement contribué à cette offre, puisque plus de 90% des produits de formation sont issus de Grenoble.

Cette offre a été finalisée en janvier 2023 et la communication a été lancée au niveau régional, en mars 2023.

Un catalogue a été réalisé et les collaborateurs ont été formés pour commercialiser cette offre (diagnostic, accompagnement et formation).

La CCI de Grenoble a renforcé ses équipes pour promouvoir et développer cette offre, notamment sur les domaines des transitions (écologique, numérique et RH).

Elle se rapproche également des autres CCIT, dans une démarche de mutualisation, pour s'assurer qu'une réponse sera apportée sur toutes les problématiques aux entreprises de son territoire.

Depuis 2022, l'Etat via France Relance et un protocole signé avec CCI France, conditionne le versement de la ressource fiscale à des missions confiées aux CCIT (avec objectifs et indicateurs de résultat).

Il s'agit par exemple de la sensibilisation des entreprises sur des domaines particuliers (international, commerce, tourisme, énergie pour les PMI...). La réalisation de ces opérations est confiée aux collaborateurs - conseillers de la CCI de Grenoble, lesquels ont moins de temps à consacrer à l'accompagnement des entreprises (et notamment aux produits de Soluccio).

Enfin, le territoire sud-Isère est riche, dynamique et la concurrence est forte (Métropole, Agence régionale ou encore nombreux cabinets privés).

La CCI de Grenoble doit donc s'inscrire dans une démarche de complémentarité en termes de services rendus aux entreprises, ce qui restreint son champ d'action.

2.3.1 L'IMT

Pour précision quant au Learning grid by Grenoble, ci-après, le rapport explicitant le rôle et les missions des deux partenaires financeurs CCI de Grenoble et Schneider Electric :



Institut des Métiers et des Techniques

Le partenariat entre la CCI et l'entreprise Schneider Electric conclu pour le projet LGBG s'est basé sur une répartition précise entre la partie technique et la partie économique tel que définit ci-dessous :

Cadre de la convention CCIG / SE

• Actions SE

- Etudes
 - Gestion du Projet Technico-Pédagogique IMT Learning Lab
 - Apport Expertises Energétiques & Spécialistes Techniques
- Travaux
 - Définition & Instrumentation du programme
- Ingénierie
 - R&D innovation Micro Grid
 - Construction & fourniture du soft Cockpit Energétique
 - Ingénierie Pédagogique Filière Energie

• Actions CCIG

- Etudes
 - Maitrise d'Œuvre & Ouvrage
- Travaux
 - Construction du Bâtiment Cockpit Energétique
 - Adaptation Structures Bâtiments pour les EnR
 - Fourniture & installation : Equipements EnR, Eclairages Extérieurs, Bornes VE, Bus & Réseaux de communication
 - Rénovation Installations Electriques & Thermiques
- Ingénierie
 - Ingénierie Pédagogique des Métiers IMT

Prestations conduites par CCIG

- **Objectif** : répondre aux attentes pédagogiques et aux orientations des diagnostics
 - Les besoins fonctionnels et matériels nécessaires au programme pédagogique envisagé
 - La mise en œuvre des solutions d'amélioration des installations techniques existantes
 - La passation des Marchés Publics
- **Les acteurs**
 - Une maîtrise d'ouvrage interne (DAP et services techniques de l'IMT)
 - Des équipes de maîtrise d'œuvre par compétence / thématique
 - Une coordination inter-MOE
- **Les travaux** conduits par la CCIG :
 - L'installation de dispositifs de production d'énergie EnR sur le site :
 - panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments
 - équipements de stockage d'énergie
 - centrale de cogénération
 - L'adaptation structurelle des bâtiments existants
 - La rénovation et l'adaptation des installations électriques et thermiques existantes
 - L'installation d'éclairages extérieurs performants et de bornes de recharge pour véhicules électriques
 - La mise en place d'un réseau d'interconnexion des bâtiments et du bâtiment Cockpit.



Page 15



Prestations conduites par SE

- **Etudes**
 - Gestion du Projet Technico-Pédagogique IMT Learning Lab
 - Apport Expertises Energétiques & Spécialistes Techniques
 - Conduite du diagnostic initial
 - Prestation d'études détaillées (électricité, chauffage urbain, EnR)
- **Ingénierie**
 - R&D innovation Micro Grid
 - Construction & fourniture du logiciel Cockpit Energétique
 - Ingénierie Pédagogique Filière Energie
- **Travaux**
 - Définition de l'architecture d'instrumentation des bâtiments (Plan de comptage) : mesure
 - Définition de l'architecture GTB : contrôle/commande des équipements par bâtiment
 - Définition de l'architecture Micro Grid : gestion avancée des blocs d'énergie du Campus



Page 17



Le diagnostic énergétique des bâtiments existants

Acteurs : Binôme SE Chef de projet / Expert énergétique – Direction Technique Site

Visites détaillées des installations techniques

- Relevé des équipements et de leur mode de fonctionnement (distribution électrique, CVC,...)
- Prises de mesures énergies
- Identification des indicateurs de performance énergétique
- Identification des blocs énergétiques
- Accompagnement par le responsable technique du site

Définition des solutions d'amélioration

- Etablissement du bilan énergétique du site
- Identification des gisements potentiels d'économies
- Définition des solutions pour atteindre les économies d'énergie
- Définition des indicateurs de performance et du plan de comptage

Livrables

- Etat des lieux de l'existant
- Descriptif des solutions techniques, des indicateurs et des alarmes
- Gains énergétiques et économiques réalisables
- Cadrage des investissements et budgets
- Plans d'actions



Page 41



Life Is On



Le diagnostic de capacité de production des énergies renouvelables (EnR)

Acteurs : Binôme SE Chef de projet / Expert énergétique – Direction Technique Site

Visites détaillées des installations

- Visite des zones techniques, relevé des systèmes de distribution des énergies actuelles
- Prises de mesure (électrique, thermique)
- Accompagnement par le responsable technique du site

Définition des solutions d'EnR

- Identification des gisements potentiels de production :
 - Photovoltaïque par bâtiments
 - Typologie de cogénérations possibles
- Définition des solutions en production EnR
- Comparaison des solutions envisagées
- Etude des coûts de mise en œuvre

Livrables

- Descriptif des solutions techniques
- Gains énergétiques et économiques réalisables
- Cadrage des investissements et budgets
- Validation des indicateurs de performance du PIA



Page 42

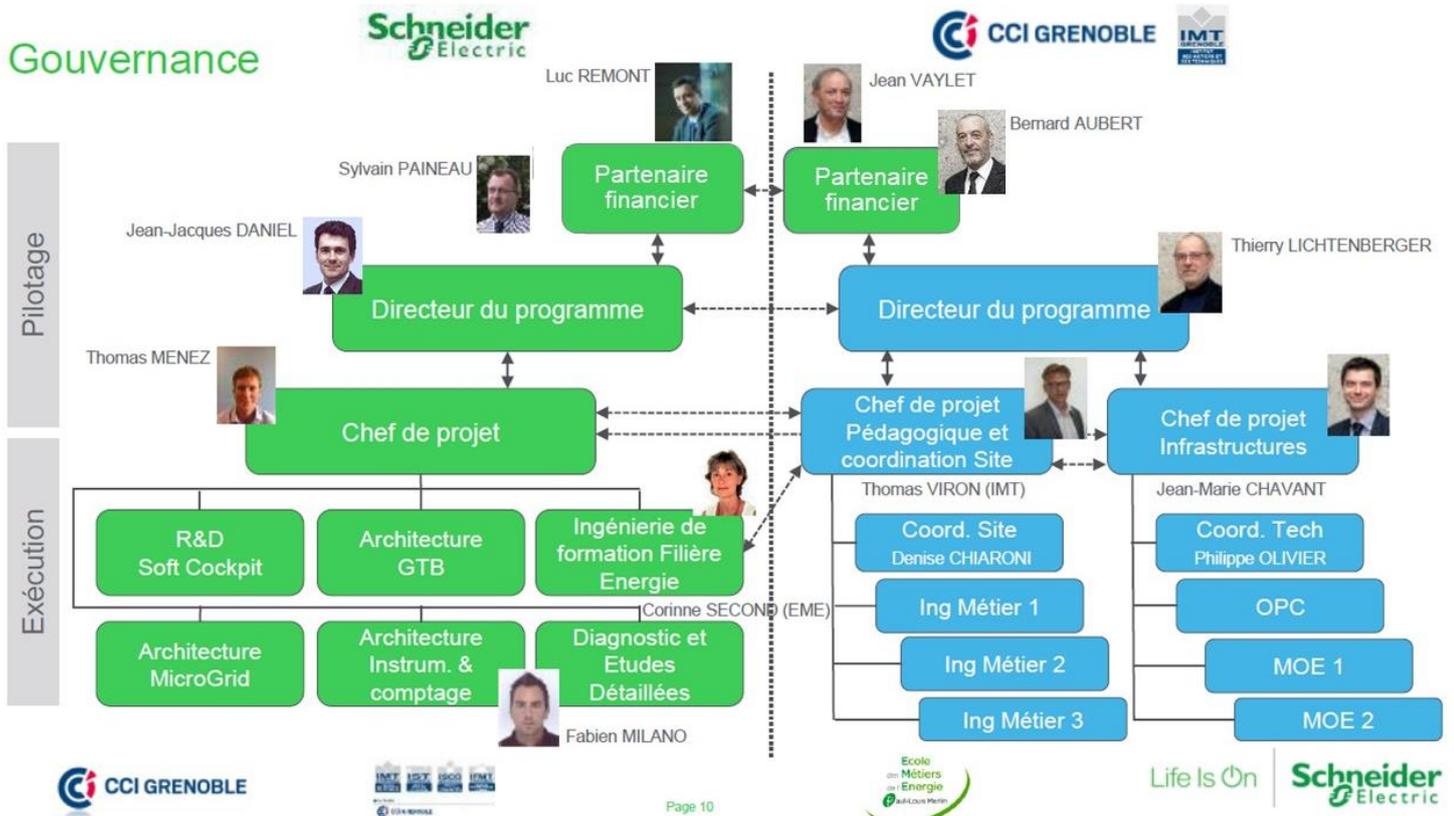


Life Is On



Cette opération appelée **Learning Grid By Grenoble (LGBG)**, soutenue par le Programme d'investissements d'Avenir (PIA) a permis de construire, en collaboration étroite avec Schneider Electric, un Outil Technico-Pédagogique, lieu de démonstration de la transformation d'un campus non optimisé énergétiquement vers un campus Green Impact, démontrant et apportant les moyens de formation d'une démarche de maîtrise de la demande d'énergie du bâtiment au MicroGrid Campus City.

La gouvernance binomiale du projet était bien définie :



Investissement financier :

- Schneider Electric : 1 134 K€
- CCI de Grenoble : 3 958 K€ (autofinancement)

BILAN FINANCIER
PROJET LEARNING GRID
INSTITUT DES METIERS ET TECHNIQUES

CFA IMT CCI GRENOBLE

ACTION	LIBELLE ACTIONS	éligible PIA	Budget Initial Projet TTC	Immobilisation	Non Immobilisable	montant subv PIA	Montant subv Région ARA	Montant subv Métro	Montant subv Département	Pris en charge par Schneider	Montant CCI
Actions Eligibles PIA											
2.1	Maîtrise d'œuvre travaux CCIG	OUI	529 724,00	451 661,47							
2.2	Maîtrise d'œuvre travaux SE	OUI	338 573,00	338 573,00							
3	SPS, contrôle technique travaux	OUI	77 855,00	94 316,89							
4	Diagnostos initiaux	OUI	103 500,00	103 500,00							
5	Etudes énergétiques et techniques détaillées	OUI	218 500,00	218 500,01							
6	Adaptation bâtiments pour EnR projet	OUI	445 440,00								
7	Rénovation installations électriques et thermiques	OUI	1 203 760,00	1 682 292,07							
8.1	Equipements EnR et de stockage energies CCIG	OUI	1 249 140,00			3 900 000,00					
10	Bus et réseaux de communication	OUI	262 100,00	1 565 506,12							
8.2	Equipements EnR et de stockage energies SE	OUI	100 000,00	120 000,00							
11	Architecture "instrumentation & comptage"	OUI	876 480,00	876 479,99							
12	Architecture "instrumentation systèmes GTB"	OUI	1 112 800,00	1 112 800,00							
13	Plateforme de pilotage et suivi énergie	OUI	357 600,00	357 600,00		1 500 000,00	100 000,00	200 000,00			3 723 896,36
17	Construction bâtiment d'accueil et cockpit énergétique	OUI	1 017 600,00	1 045 883,37							
	Total dépenses éligibles		7 893 072,00	7 967 112,92							
Actions non Eligibles PIA											
1	Pilotage du programme		600 000,00	600 000,04							
9	Equipements éclairage extérieur et bornes véhicules		248 900,00	0,00	120 000,00					120 000,00	
14	Implémentation Ambassador & MicroGrid pour Cockpit		408 850,00	408 850,13							
15	Portails pédagogiques et intégration Cockpit		138 000,00	138 000,00							
16	Simulateur Pédagogique et intégration Cockpit		170 000,00	170 000,02							
18	Equipements informatique du cockpit énergétique		86 250,00	139 933,26							
	Total dépenses non éligibles		1 652 000,00	1 466 783,44	120 000,00						
	Total		9 545 072,00	9 543 896,36		3 900 000,00	1 500 000,00	100 000,00	200 000,00	120 000,00	3 723 896,36
19	Ingénierie de formation métiers IMT		240 000,00	50 595,00	150 000,00						200 595,00
20	Ingénierie formation filières énergies		220 000,00		220 000,00					220 000,00	
21	Ingénierie ambassadeur & MicroGrid		228 875,00		228 875,00					228 875,00	
22	Développement complémentaire ambassadeur & MicroGrid		500 000,00		500 000,00					500 000,00	
23	Plateforme télévisivi énergétique		64 890,00		64 890,00					64 890,00	
	Divers & Equipements Energies			33 119,89							33 119,89
	Total		1 253 765,00	83 714,89	1 163 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 013 765,00	233 714,89
	TOTAUX Learning Grid		10 798 837,00	9 507 611,25	1 283 765,00	3 900 000,00	1 500 000,00	100 000,00	200 000,00	1 133 765,00	3 957 611,25

3.3.2.4 - Cession de la marque (GEM)

La CCI de Grenoble et la SA EESC GEM sont deux structures différentes avec des SIREN spécifiques, une autonomie de gestion et des statuts distincts.

Si la marque donne de la valeur intrinsèque à la structure et donc, dans l'hypothèse de l'entrée d'un tiers au capital, a un apport positif, sa cession n'a donné lieu à aucun flux financier.

Pour mener à bien cette démarche, la CCI de Grenoble s'est appuyée sur les conseils d'experts : experts-comptables, commissaires aux comptes, cabinet d'avocats fiscalistes, DRFIP (rescrit fiscal sur l'apport spécifique de la marque entre société mère et filiale), étude par une société de conseil pur l'évaluation, commissaire aux apports.

Par ailleurs, la tutelle a validé le budget exécuté l'année de l'apport.

C'est pourquoi, en reprenant les principales réponses apportées lors de l'audit, la CCI de Grenoble souhaite étayer sa position et prouver sa bonne foi et la légitimité des écritures comptables afférentes.

Les règles fiscales, liées notamment à la sortie des actifs, et ce même entre une société mère et sa fille, indiquent que la valeur vénale est la valeur de référence.

Au plan comptable, l'opération constitue un apport d'actifs isolés tel que défini à l'article 213-3 du Plan Comptable Général, exclus du champ d'application du règlement ANC n° 2019-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03. Les apports doivent ainsi être transcrits dans les comptes de la société bénéficiaire pour leur valeur réelle.

Concernant l'article 740-1 du PCG tient et au champ d'application de cette règle, au cas précis, il s'agit bien d'un apport d'actif isolé au sens de l'article 213-3 du PCG. Or, sauf exceptions, le principe prévu à l'article 213-1 du PCG est la retranscription à la valeur vénale (« *Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale* »).

Le commissaire aux apports précise d'ailleurs bien que, en qualité d'apport d'actif isolé, l'apport est exclu du champ d'application du règlement ANC n° 2019-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03.

Enfin, la consolidation comptable ne s'est jamais faite au niveau de Grenoble depuis la filialisation mais uniquement au niveau de la CCI de Région AURA, et il en en de même avec les comptes combinés depuis deux ans.

Il n'y a jamais eu d'intégration fiscale entre la CCI de Grenoble et la SA EESC GEM, mais la production de deux liasses fiscales séparées.

4)- GESTION DE LA CCIT

4.1.7.2 - La prise en charge de certains frais de l'ancien président

De 2016 à 2021, le Président de la CCI de Grenoble était également :

- Vice-Président de la CCI de Région, et président de la commission « International »,
- Trésorier de CCI France, et en charge du volet « social » (notamment la conduite des travaux et négociations relatifs à la convention collective). Cette mission demandait un investissement très important.

A ce titre, il a été amené à se rendre chaque semaine à Paris, les frais de déplacement étant à la charge de la CCI de Grenoble. Il s'agit d'une pratique, CCI France n'assumant pas les coûts de déplacement ou d'hébergement.

Ainsi, l'organisation de la représentation du président Vaylet était la suivante :

- Les lundis et mardis à Paris
- Les mercredis à Lyon ou à Grenoble
- Les jeudis et vendredi à Grenoble

Au début de son mandat, le Président résidait à Grenoble et se rendait 2 jours par semaine à Paris. A la fin de son mandat, c'est l'inverse qui s'est produit puisqu'il résidait alors à Neuilly.

Le temps que le Président consacrait au réseau étant partagé entre Grenoble et Paris, le lieu de résidence importait peu.

En effet, les déplacements auraient été effectués avec la même intensité mais en sens inverse si, à la fin de son mandat, le Président avait continué de résider à Grenoble et non à Paris.

Quand il résidait à Paris, le Président louait un appartement à Grenoble. Il assumait le coût du loyer de cet appartement et les charges annexes. La CCI de Grenoble participait partiellement (à hauteur de 800 € par mois).

Le montant mensuel de ce remboursement était inférieur au coût de location de 2 chambres d'hôtel par semaine, soit 8 chambres par mois (référence : tarifs Hôtel « Novotel » Grenoble gare).

Ces remboursements de frais sont prévus dans le règlement intérieur.

II – PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS

La CCI de Grenoble prendra bien sûr en considération l'ensemble des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Recommandation n°1- Mettre en œuvre toutes les dispositions du règlement intérieur concernant les relations entre la CCIT et ses élus, pour prévenir dans les faits les situations de conflit d'intérêts.

2.3.2

La CCIT mettra en application l'article 7.2.3 de son Règlement intérieur, dans les meilleurs délais.

Recommandation n°2 – Mettre en conformité le temps de travail des agents avec la durée légale du travail.

Pour précision, ci-dessous, la réponse ci-après a été co-rédigée avec l'employeur : la CCI Auvergne Rhône-Alpes.

En matière de ressources humaines vous nous recommandez de mettre en conformité le temps de travail des agents avec la durée légale du travail qui, au regard de votre analyse, est fixée à 1 607 heures maximum, cette durée constituant tant un plafond qu'un plancher pour les agents de droit public ne relevant pas du forfait jours, en application de l'article 26 du Statut du personnel administratif des CCI.

Nous vous informons que votre recommandation sera prise en compte dans le cadre du dialogue social tel qu'il est prévu par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, modifiée, relative à la croissance et la transformation des entreprises (Pacte). Ce dispositif légal nous impose toutefois la négociation d'accords collectifs nationaux et régionaux dont certains porteront sur le temps de travail des salariés de droit privé et des agents de droit public relevant du Statut du personnel administratif des CCI (cf. Titre 8 – Dispositions transitoires – Convention collective des personnels de droit privé des CCI du 25 janvier 2023 – agréée par le Ministre en charge de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie).

A toutes fins utiles, nous portons à votre connaissance le fait que la Convention collective du personnel de droit privé des CCI dispose en matière de durée du travail effectif « qu'en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, la durée annuelle de travail effectif des salariés à temps complet dont le temps de travail est mesuré en heures est fixée à 1 584 heures par an dans l'ensemble des CCI. » (Titre 6- Durée du travail – Chapitre 1- Travail effectif).

Recommandation n°3 - Mettre en œuvre effectivement les préconisations du guide interne de procédures des marchés publics.

La CCI mettra effectivement en œuvre les préconisations du guide interne de procédures des marchés publics.

Pour précision, le service « achats-marchés » de la CCI de Grenoble a dû se réorganiser sur la période audité suite à de forts impacts liés à des événements imprévisibles et à la transformation du réseau des CCI :

- le décès soudain de l'architecte diplômé DPLG, collaborateur de la CCI, ayant une réelle compétence technique et une bonne connaissance de l'environnement des CCI,
- l'intégration d'un nouvel outil comptable-achats (CEGID-Qualiac) qui a permis une harmonisation progressive des procédures comptables et des articles d'achats,
- le départ en retraite du Directeur du patrimoine,
- la crise COVID,
- la régionalisation d'achats mutualisés,
- la régionalisation et l'accompagnement des procédures d'achats par la cellule régionale commande publique (début 2022).

Cette période est donc marquée par la mise en place d'une nouvelle équipe, de nouvelles procédures internes, la régionalisation et l'harmonisation des processus, la formation et la sensibilisation des managers et des prescripteurs de la commande publique.

Depuis 2020 et la réorganisation du service achats, les achats ont été progressivement centralisés. La refonte du guide de procédure interne de la commande publique a par ailleurs permis de diffuser et partager une meilleure culture achats.

Depuis 2022, et dans le cadre de la régionalisation des fonctions supports, la Cellule régionale Commande publique a pris en charge le portefeuille de la CCI de Grenoble.

Cela s'est traduit, dans un premier temps, par une analyse de la cartographie des achats et la programmation des marchés à passer prioritairement en 2022, ce qui représente :

- 27 consultations en procédure adaptée
- 5 consultations en procédure formalisée
- 2 appels à manifestation d'intérêt.

Cette programmation a été consolidée en 2023, avec à date, la publication de 2 procédures formalisées et 1 procédure de DSP.

En complément, en 2022, la CCI de Grenoble a adopté le modèle régional de Guide interne de la commande publique et a généralisé l'application de ses procédures d'achats auprès des services prescripteurs.

Le service achats de la CCI de Grenoble, avec l'appui de la cellule régionale commande publique, a par ailleurs renforcé la sensibilisation/formation des prescripteurs et des opérationnels pour les impliquer dans une culture « achat public ».

Recommandation n°4 - Arrêter une nomenclature de classification des achats moins détaillée, afin d'évaluer sincèrement l'ensemble des besoins et recourir aux procédures de marché correspondant aux montants des besoins évalués.

La CCI arrêtera une nomenclature de classification des achats moins détaillée, afin d'évaluer sincèrement l'ensemble des besoins et recourir aux procédures de marché correspondant aux montants des besoins évalués.

Pour précision, la CCI de Grenoble a conduit plusieurs actions en ce sens :

- 2019 : intégration d'un ERP Finance régional, qui a permis la mise en place d'une nouvelle nomenclature d'achats
- 2022 : harmonisation de l'utilisation des comptes comptables.
- 2023 : optimisation de la nomenclature achats

Concernant la notion de développement durable, la Chambre s'attache à la prendre en compte comme le prouve l'exemple ci-dessous :

Marché n° 2238G02AO : prestations pour la réalisation du magazine d'information économique de la CCIT de Grenoble « Présences »

L'entreprise s'attachera à utiliser des procédés d'impression les moins dommageables pour l'environnement. Elle décrira les performances environnementales de ces procédés dans le mémoire technique qu'elle communiquera à la CCI. En ce sens le candidat précisera dans le dossier technique :

- *Les éventuelles normes environnementales respectées par le papier utilisé (ex : issu du recyclage, technique de blanchiment, matières premières utilisées etc.),*
- *Les éventuelles normes environnementales respectées par les encres et vernis utilisés (ex: encres végétales),*

- *Les labels, marques et certifications obtenus par l'entreprise pour ses process de fabrication (ex: marque Imprim'vert®),*
- *Les mesures prises pour la gestion des déchets industriels.*

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Concernant le marché des travaux d'adaptation d'un bâtiment pour le transfert des activités de la CCI de Grenoble, immeuble du WTC, la consultation a été réalisée par l'équipe interne de la CCI de Grenoble, avec l'appui d'une maîtrise d'œuvre externe retenu dans le cadre d'un marché de MOE.

Les missions du MOE étaient, entre autres, l'assistance à la définition technique des besoins, l'évaluation économique, et l'assistance à la passation des contrats de travaux.

Depuis 2022, la CCI de Grenoble a encore évolué dans son organisation en se faisant accompagner par la Cellule régionale commande publique (CRCP). Le processus de passation des marchés est alors défini avec une répartition des tâches pour les traitements administratifs, juridiques et techniques des procédures.

Par ailleurs, la CCI se fait également accompagner sur les dossiers techniques importants par des maîtres d'œuvre externes, non seulement pour les missions obligatoires mais aussi pour des missions d'AMO (définition des besoins, estimation économique, analyse des offres...).

Grâce à cette nouvelle organisation, la CCI de Grenoble améliore le formalisme des procédures : transparence et traçabilité des échanges requises via la dématérialisation (« Place »), équité dans les analyses, tant financière que technique, et délais de mise en œuvre.

De plus, la répartition des compétences entre CRCP et CCIT permet de segmenter et sécuriser les étapes des procédures.

Recommandation n°5 - Mettre fin aux achats de prestations de formations récurrentes, hors marché.

La CCIT, avec l'aide de la cellule régionale commande publique, travaille aujourd'hui activement pour se mettre en cohérence avec les procédures en vigueur et instruit les procédures pour les marchés identifiés dans les programmations.

En 2023, un appel d'offres est lancé dans le domaine de la formation continue (volet management).
